



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Laos

Question écrite n° 7781

Texte de la question

M. Pierre Cardo rappelle à M. le ministre des affaires étrangères l'évolution vers un système démocratique qu'a connu le Cambodge, pays où les efforts du peuple ont été largement soutenus et favorisés par la France. Ces efforts ont été considérés comme exemplaires par les peuples de la région, et notamment par le peuple lao, qui connaît encore de graves problèmes. Ainsi, plus d'un Laotien sur huit est toujours en fuite et un nombre important de soldats étrangers occupent encore le territoire laotien. L'arrêt des hostilités au Cambodge amène ces populations à espérer et elles comptent sur une action déterminante de notre pays pour concrétiser leurs espoirs. Cet espoir est d'autant plus vif que, depuis les accords de Genève en 1962, le Laos dispose d'une structure toute prête qui devrait rendre son évolution vers la paix, la liberté et la démocratie plus facile. Il demande au Gouvernement comment il entend poursuivre l'action de la France dans cette région, conformément aux engagements qui sont ceux de notre pays et s'il est prévu de travailler à l'organisation, dans les meilleurs délais, d'une table ronde associant toutes les forces politiques du Laos pour œuvrer au rétablissement de la réconciliation et de la concorde nationales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation au Laos et sur les difficultés que rencontre encore le peuple lao. Le Laos a, dès le début des années quatre-vingt, manifesté le souci de s'ouvrir sur le monde extérieur et se trouve engagé, depuis 1986, dans un double mouvement de réformes politiques et économiques. Cette politique d'ouverture est certes mise en œuvre avec hésitation et prudence, mais elle est poursuivie de façon encourageante et la situation des droits de l'homme, encore préoccupante dans certains de ses aspects, connaît elle aussi des améliorations que la France veut encourager. L'honorable parlementaire sait tout le prix que notre pays attache au respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. Tous les efforts que nous développons en direction du Laos visent à y favoriser l'établissement d'un État de droit sans lequel il ne peut y avoir de développement réel. Récemment, le ministère des affaires étrangères et l'OFPRA ont décidé de permettre aux réfugiés laotiens en France, désireux de retourner au Laos, d'effectuer, sans perdre pour autant leur statut de réfugié, une visite « exploratoire » dans leur pays d'origine. Le Gouvernement participe également de manière active au programme de réinsertion des réfugiés mis en place par le haut commissariat pour les réfugiés. C'est dans cet esprit que la France continuera d'encourager les organisations laotiennes à renouer contact avec leur pays ainsi qu'avec les autorités laotiennes, sans pour autant interférer dans les affaires intérieures de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Cardo Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7781

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3970

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1102